



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2020 À 18H00,**

Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
LA BIOLLE	Julie NOVELLI	Arrivée à la délibération n°5
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MERY	Nathalie FONTAINE	
LE MONTCEL	Antoine HUYNH	
MOTZ	Daniel CLERC	
MOUXY	Laurent FILIPPI	
PUGNY-CHATENOD	Bruno CROUZEVALLE	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Brigitte TOUGNE-PICAZO	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

ONTEX	Jacques CURTILLET
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur général adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Christophe LUPO	Responsable du service Patrimoine et Travaux
Matilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance
Eline QUAY-THEVENON	Assistante du service juridique et assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 septembre 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 30 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 29 présents, et 29 votants (présents et représentés).



DÉLIBÉRATION

N° : 21 Année : 2020

Exécutoire le : 13 OCT. 2020

Affichée le : 13 OCT. 2020

Visée le : 12 OCT. 2020

FONCIER

Réalisation du bassin des Biâtres sur la commune d'Aix les Bains Achat d'un ensemble de parcelles appartenant à Monsieur François MARIN Modification de la délibération du 03.03.2020

Monsieur le Président rappelle la délibération du 12 juillet 2017, autorisant, dans le cadre de la compétence Assainissement, la demande d'un permis de construire d'un bassin de stockage-restitution dit « des Biâtres », situé sur la commune d'Aix-les-Bains. La création de ce bassin de stockage-rétention, d'un volume de 10 000 m³, permettra de capter les eaux unitaires rejetées vers le lac lors d'épisodes pluvieux importants, de les stocker et de les restituer, après l'épisode, vers la station d'épuration « Centre » d'Aix-les-Bains. La création de ce bassin a fait l'objet d'une inscription au PPI dans le cadre de la ligne "prévention des inondations".

Monsieur le Président évoque la délibération prise le 3 mars 2020, autorisant l'achat d'une parties des parcelles cadastrées section BD n° 50, n° 228, n°229 et n° 230, situées avenue du petit Port et Chemin des Biâtres, sur la commune d'Aix-les-Bains et appartenant à Monsieur François MARIN. Cette acquisition d'une surface de 3 320 m² permettant de régulariser une partie de l'assiette foncière du bassin des Biâtres.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la formalisation de cette vente et qu'une précision doit être apportée sur le notaire en charge de l'acte. Il convient donc de modifier la délibération prise le 3 mars 2020 afin de préciser que la vente sera formalisée par acte notarié en l'étude de Maître Karine TOMASZEK, notaire à Grésy-sur-Aix.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'achat ci-dessus détaillé,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cet achat.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 30
- Votants : 30
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 6 octobre 2020

Le Président,
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AIX LES BAINS, Bassin des Biâtres- Modification de la délibération du 03.03.2020 - Achat d'un ensemble de parcelles appartenant à Monsieur François MARIN

Date de transmission de l'acte : 12/10/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 12/10/2020

Numéro de l'acte : d3430 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20201006-d3430-DE

Date de décision : 06/10/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions
3.1.4. Autres acquisitions